

10^c.

Journal du Lot

10^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

LOT et Départements limitrophes	3 mois	6 mois	1 an
Autres départements	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

TÉLÉPHONE 31 COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE
 Les abonnements se paient d'avance
 Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS
 A. COUESLANT, Directeur
 M. DAROLLE, Co-Directeur — L. BONNET, Rédacteur en chef
 Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page).....	80 cent.
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....	1 fr. 25
RÉCLAMES 3 ^e page (— d ^e —).....	

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

La Société des Nations et les Etats-Unis. — L'institution de Genève et la sécurité de la France. — Vers la fin des capitulations en Turquie. — L'occupation de la Ruhr et l'économie britannique. — Après les incidents d'Essen : les sanctions nécessaires.

Lord Robert Cecil, qui représente la Grande-Bretagne à la Société des Nations, vient d'entreprendre aux Etats-Unis, une vaste campagne de propagande en faveur de cette institution.

On ne peut qu'approuver une telle initiative, dont les répercussions peuvent être considérables.

Chacun connaît ce fait paradoxal que les Etats-Unis se tirent obstinément à l'écart de la Société des Nations, alors qu'un des principaux promoteurs de cet organisme fut précisément le président Wilson.

Quant au rôle joué par la Société des Nations, depuis sa fondation, il est inutile de le rappeler : nous l'avons commenté au jour le jour.

D'un mot, on peut dire qu'il fut fécond, profondément. Sans la moindre exagération, il est permis d'ajouter que ses fruits ont dépassé les espérances les plus osées.

Quel ne sera pas son prestige et son autorité, le jour où la grande République Américaine daignera, avec son adhésion pleine et entière, lui apporter son appui ?

Voilà pourquoi la véritable mission entreprise par Lord Robert Cecil, présente un intérêt essentiel.

Tous ceux qui souhaitent l'avènement d'une ère de paix véritable, font des vœux pour la réussite complète de cette campagne de propagande.

Plus que toute autre nation, la France doit contribuer de son mieux au développement de ladite Société des Nations, car, si elle en est un peu comme le pivot, la part de bénéfices qu'elle en peut retirer, est considérable.

Quelle est, en effet, la préoccupation fondamentale de notre pays, sinon celle de sa sécurité ?

Pour l'assurer efficacement, il doit fournir un effort militaire presque au dessus de ses forces. Combien, la situation serait différente, si nous disposions de la garantie de la Société des Nations !

Non pas peut-être, avec l'organisme de Genève tel qu'il a été établi, car il comporte bien des lacunes que tous les efforts du représentant de la France, M. Léon Bourgeois, n'ont pu combler.

Mais le statut de la Société des Nations n'est pas immuable : il peut être amendé et amélioré de façon à assumer pleinement l'œuvre de paix qui lui est réservée.

Étudiant la position de la France, vis-à-vis de la Société des Nations, un journal anglais, le *National Review* écrivait ces lignes :

« La masse rurale française, laborieuse et pacifique, la bourgeoisie française, économe et pas belliqueuse veut la sécurité. Il n'y a pas de classe militariste, ni de classe de junkers en France. L'armée française est l'armée du peuple. Ses chefs viennent du peuple. Il n'en va pas de même en Allemagne. Une nation ne peut désapprendre en six ans, surtout après la défaite, ce qu'elle a appris depuis un siècle dans ses écoles. »

« Pas d'autre solution que celle préconisée par M. Léon Bourgeois : une haute-cour de justice européenne, disposant de forces régionales pour faire exécuter ses sentences. Croire que la Ligue des nations, dans sa forme actuelle, puisse justifier les espoirs de ses fondateurs, est un rêve ; mais, modifiée et étendue, elle peut sauver l'Europe d'elle-même. »

Notre confrère britannique est tout-à-fait dans le vrai : espérons en la véritable Société des Nations ; elle sera une des meilleures garanties de notre sécurité.

A l'appui de la thèse que nous n'avons cessé de soutenir, nous croyons intéressant de signaler les conclusions suivantes d'un article intitulé : « Vers la fin des Capitulations », article qui a paru dans la dernière livraison du *Journal du droit international*, sous la signature de M. Maurice Picard, professeur à la Faculté de Droit de Lyon.

Voici ces conclusions :

Il ne faut pas se dissimuler la gravité des concessions qui sont ainsi consenties. Comme on vient de le voir, les clauses judiciaires ne doivent plus figurer au traité. Pour ménager la susceptibilité du gouvernement d'Angora, elles se présentent sous la forme d'une simple déclaration annexée, par laquelle le gouvernement ottoman promet d'accorder aux Alliés certaines garanties dans l'application de la justice turque aux étrangers. De plus, ces garanties elles-mêmes se trouvent diminuées par rapport à celles prévues dans le premier projet, puisqu'il ne doit plus y avoir qu'un seul magistrat étranger dans les tribunaux de première instance.

Du moins, le principe de tribunaux mixtes est-il conservé, et, on en conviendra, c'est l'essentiel.

Mais le sera-t-il jusqu'au bout, et dans quelles conditions ? Quelles atteintes nouvelles subira-t-il ? A l'heure où nous achevons de rédiger ces notes, il est impossible de le savoir, sinon de le prévoir. Tout ce que nous pouvons affirmer, c'est que le régime des Capitulations a vécu en Turquie.

Nous voudrions pouvoir ajouter que les intérêts de la France en Orient seront sauvegardés, et que nos nationaux trouveront, dans le texte définitif, la protection sur laquelle ils ont en droit de compter.

Il n'est que trop vrai : en quelques mois de pénibles marchandages, la France s'est laissée arracher d'immenses intérêts matériels et moraux, plusieurs fois séculaires. C'est triste !

Aux nombreuses preuves déjà données des conséquences plutôt favorables de l'occupation de la Ruhr sur le commerce et l'industrie britanniques, il est bon d'ajouter les suivantes :

Les aciéries de Slanton, à Derbyshire, ont rallumé quatre hauts fourneaux éteints depuis pas mal de temps et l'on mande de Birmingham que la difficulté maintenant n'est pas d'obtenir des commandes, mais d'effectuer les livraisons.

C'est de Birmingham aussi que l'on signale l'activité des acheteurs allemands, qu'« apparemment il n'y a aucune difficulté financière » et que les industriels anglais ont conclu des contrats assez considérables « donnant des bénéfices satisfaisants ».

Dans le district de Cleveland, si un ou deux hauts fourneaux sont éteints, d'autres ont été rallumés.

L'industrie des produits chimiques bénéficie de l'occupation de la Ruhr ; et la demande de coke est si grande, que les fabricants ont de la peine à en fournir des quantités suffisantes. Quant au charbon, l'exportation est considérable et promet de l'être encore dans l'avenir. « La plupart des houillères ont vendu toute leur production d'avril », et ainsi de suite.

Tous ces détails sont tirés du *Times*, et de son supplément commercial, et l'on sait que ce journal n'est pas de ceux qui approuvent la politique franco-belge. Son témoignage n'en est que plus précieux.

Enfin, il ne faut pas oublier que le président du Board of Trade a déclaré à la séance du 28 mars, lors de la discussion entamée par M. E. Grigg, sur la Ruhr, qu'il est inexact de dire que tout le commerce anglais a été interrompu par l'action des Français.

Cette déclaration est d'autant plus intéressante à noter et à retenir que certains hommes politiques d'opposition, comme Sir John Simon, et d'autres plus éminents que lui, ne se sont pas fait scrupule d'affirmer dans leurs discours récents que l'action franco-belge dans la Ruhr arrêtait tout le commerce anglais.

Les dirigeants du Reich tentent d'utiliser les sanglants incidents d'Essen, aux fins de sa propagande nationaliste.

Quelle merveilleuse campagne à mener autour de cette formule : « La France massacre les inoffensifs ouvriers de la Ruhr ! ».

Eh bien, non ! L'Allemagne devra déchanter.

Nous avons en mains les éléments nécessaires, non seulement pour décliner toute responsabilité en ces pénibles événements, mais pour atteindre les véritables coupables, c'est-à-dire la direction même des usines Krupp.

Nous publions d'autre part, un témoignage, de source allemande, qui établit la préméditation d'un véritable guet-apens contre nos soldats.

Cette préméditation, l'envoyé spécial du *Daily Mail* à Essen, la confirme. Il écrit textuellement :

« En tous cas, les témoignages allemands s'accordent pour reconnaître que la démonstration contre les faibles forces françaises qui avaient pénétré dans les chantiers Krupp était bien préméditée. »

Vient-on un nouveau témoignage de la culpabilité des dirigeants des usines Krupp ? Il nous est fourni par la fraction communiste qui déclare, dans le *Drapeau Rouge* : « Il est incontestable que la responsabilité du sang versé, incombe aussi aux fascistes allemands, qui ont sciemment travaillé à provoquer une rencontre sanglante. »

La fraction communiste cite à l'appui de cette allégation les nombreux pamphlets distribués à Essen devant les ateliers Krupp contenant des insultes à l'adresse de la France et des invitations à la violence.

Ainsi, les vrais responsables du sang versé sont connus.

Dès lors, ce qui importe, c'est qu'ils n'échappent pas au traitement qu'ils méritent.

Il est absolument nécessaire qu'un jugement sévère atteigne les instigateurs du guet-apens, dont nos soldats faillirent être les victimes, mais qui provoquèrent la mort d'une douzaine d'ouvriers dont les responsabilités sont sensiblement moindres.

Ceux que nous devons frapper, et sans pitié, ce sont les promoteurs, qui font marcher la classe ouvrière, en se croyant à l'abri des coups.

Cette sinistre comédie ne peut durer : nous devons traiter en criminels les magnats de l'industrie.

Il en va de notre prestige dans la Ruhr et de la sécurité des troupes d'occupation.

M. D.

Faits et Documents

Les incidents d'Essen et la préméditation allemande

Au lendemain des derniers incidents d'Essen, on a prétendu, du côté allemand, que nos soldats n'avaient pas été menacés et que le signal des sirènes ne saurait être interprété comme l'indice d'une volonté d'exciter les ouvriers. Or, il se trouve qu'un député allemand avait, un mois à l'avance, annoncé de la façon la plus précise ce que l'on préparait. Ce sérieux avertissement paraît avoir échappé au moment même à l'attention, mais il prend aujourd'hui un sens précis.

Voici, en effet, un passage du discours que prononça au Reichstag, à la séance du 23 février, lors de la discussion du budget, le député Froehlich :

« J'insisterai surtout sur une circulaire répandue par la *Deutschnationale Volkspartei* à Essen parmi les directeurs des usines de la Ruhr. On y dit : « Que faites-vous si les Français pénètrent dans les usines, ou arrêtent des fonctionnaires ou des ouvriers ? » Réponse : « Prévenir aussitôt tous les ouvriers et avertir par des sirènes ou d'autres signaux, tous les ouvriers environnants, afin qu'ils plus vite, ils entourent les Français et les menacent de tout ce qui leur tombe sous la main : marteaux, pics, etc... » C'est tout simplement une excitation à des actes de violence qui entraîneront des mesures de représailles contre la classe ouvrière. Naturellement, Messieurs, les excitateurs ne risquent rien. Ils savent bien que ce sont encore les ouvriers qui paieront de leur sang, ces tentatives. »

La circulaire citée ne laisse aucun doute sur la préméditation allemande. Tout ce qui s'est passé a été prédit à Berlin même plusieurs semaines à l'avance.

INFORMATIONS

Dans la Ruhr

Les Allemands et le traité de Versailles
 Le « Daily Mail » et le « Times », annoncent que, lors de l'occupation par les troupes françaises d'une grande usine de moteurs à Mannheim, on a découvert un moteur Diesel de 20.000 chevaux, dont la construction venait d'être achevée. Des ingénieurs français, après l'avoir examiné, ont

acquis la conviction que les moteurs de ce type sont destinés à des sous-marins. D'autres modèles, dont la fabrication est prohibée par le traité de Versailles, ont également été découverts.

Condamnations, arrestations
 Le Conseil de guerre vient de condamner à cinq mois d'emprisonnement et 100.000 marks d'amende, l'inspecteur des postes de Darmstadt.

Le bourgmestre de Lorch a été condamné à deux mois de prison et 50.000 marks d'amende pour n'avoir pas exécuté un ordre des autorités d'occupation.

Dans les cokeries occupées
 Les incidents d'Essen semblent, jusqu'à présent, n'avoir eu aucune répercussion sérieuse sur les milieux ouvriers de la Ruhr. C'est ainsi que l'occupation des trois nouveaux chantiers d'enlèvement du coke de Bergmans, Glue, Waltrip et Konyg-Ludwig, n'a donné lieu à aucun incident.

Un bureau de recrutement des « schupos »
 On a découvert à Minden (Westphalie), l'existence d'un bureau de recrutement des Schupos, expulsés par les Français. Ces ex-policiers, envoyés dans les usines au titre de travailleurs, s'y emploient surtout à réchauffer le zèle nationaliste des ouvriers.

La justice des Soviets
 L'exécution de l'évêque Budkiewicz a eu lieu samedi dernier, à quatre heures du matin.

Jeté dans les caves de la Commission extra-dinaire, la Tchrezvytchanka, il a été abattu par un coup de revolver à la tête tiré par derrière par un bourreau de la Tcheko.

La dépouille du prélat a été emportée ensuite dans une direction inconnue.

Tandis que les « Izwestia » attaquent avec une violence inouïe la perfide Angleterre, assassin de 14.000 Irlandais, le « Pravda » accable d'injures le saint-siège et incite les communistes italiens à condamner à mort par contumace le pape en attendant son transfert prochain devant un tribunal révolutionnaire international.

La Pologne proteste contre l'exécution
 On pense dans les cercles informés qu'il se pourrait qu'en conséquence de l'exécution de l'évêque Budkiewicz, les relations diplomatiques entre la Pologne et la Russie fussent interrompues.

Une révolution religieuse en Albanie
 On mande de Scutari, que le Congrès musulman tenu à Tirana a décidé de rompre avec le califat et d'instaurer l'autonomie religieuse de l'Albanie.

Le Congrès a décidé la suppression de la polygamie, des ablutions religieuses et du port du voile par les femmes ; les prières seront dites debout.

Cette réforme cause une vive émotion en Albanie et constitue le début d'une véritable révolution dans le monde musulman appelée à avoir des répercussions.

Les souverains Yougo-Slaves à Paris
 La reine de Yougo-Slavie, S. M. Mariola, ainsi que la reine de Roumanie, sa mère, viennent de partir pour Raguse, où le roi Alexandre de Serbie, doit les rejoindre.

De là, le roi et la reine de Yougo-Slavie se rendront à Paris, pour faire, à M. Millerand une visite officielle.

Au Maroc
 Un groupe mobile a occupé Andagal, dans la région de Tadpe, sans éprouver de pertes malgré une contre-attaque vigoureuse des dissidents lancée à la faveur d'un orage.

L'ennemi a évacué la région, tandis que les troupes commencent les travaux d'installation du poste. Le détachement, continuant sa progression, a occupé et fortifié une hauteur, au nord de Koumch.

Ces opérations permettront la rectification du front sur la Haute-Moulouya.

L'heure d'été

Le projet de loi relatif à l'heure d'été, n'ayant pas été voté avant la séparation des Chambres et l'enquête à laquelle il a été procédé sur la possibilité de régler la question par voie administrative n'ayant pas donné de résultats favorables, le gouvernement a décidé, au cours du Conseil des ministres qui a eu lieu jeudi, à Rambouillet, de se borner, cette année, à prendre des dispositions particulières en ce qui concerne les stations thermales climatiques et de tourisme.

Un bloc de marbre de 50.000 tonnes

On mande de Massa Carrara, que dans les montagnes avoisinant cette localité célèbre par ses carrières d'un marbre si pur qui leur a valu une réputation mondiale, vient d'avoir lieu l'extraction d'un bloc de 50.000 tonnes.

Il n'a pas fallu moins de huit mois, pour isoler du reste de la montagne, cette énorme masse de marbre.

Pour exécuter le travail en question on a dû construire une galerie longue de 36 mètres.

Tirages financiers

Obligations communales 1880
 Le n° 417.784 gagne 100.000 fr.
 Le n° 381.578 gagne 25.000 fr.
 6 n° gagnent chacun 5.000 fr.
 45 n° gagnent chacun 1.000 fr.

Obligations communales 1899
 Le n° 494.476 gagne 100.000 fr.
 Le n° 54.206 gagne 25.000 fr.
 Le n° 232.514 gagne 5.000 fr.
 45 n° gagnent chacun 1.000 fr.

Ville de Paris 1912
 Le n° 343.208 gagne 50.000 fr.
 Le n° 447.698 gagne 10.000 fr.
 5 n° gagnent chacun 1.000 fr.
 35 n° gagnent 500 fr.

Obligations communales 1891
 Le n° 663.879 gagne 100.000 fr.
 Le n° 128.960 gagne 10.000 fr.
 Le n° 777.830 gagne 5.000 fr.
 20 n° gagnent chacun 1.000 fr.

CHRONIQUE LOCALE

Interdiction « temporaire »

Tout récemment, ainsi que nous le signalons dans ces colonnes, le maire de Tourcoing protestait contre l'exportation de bétail français en Hollande, alors que le prix de la viande de boucherie, chaque jour, en France, subissait une hausse exagérée.

Malheureusement, la protestation du maire de Tourcoing n'était pas isolée : les râles de notre bétail par les marchands étrangers, ont lieu dans d'autres régions.

C'est ainsi que les journaux du Midi signalent que des marchands italiens, encouragés par la hausse de la lire, font de véritables râles sur nos marchés du Sud-Est. Depuis quelques mois, chaque jour, il s'exporte de France en Italie, via Modane, de 300 à 350 têtes de gros bétail de premier choix.

De toutes ces râles, il résulte, actuellement, une hausse de plus en plus considérable sur le prix de la viande.

Les protestations venues de tous les points du pays ont été entendues par le gouvernement et c'est avec plaisir que l'on a appris que les ministres des finances et de l'agriculture ont pris un arrêté à la date de jeudi, « suspendant temporairement la libre exportation du bétail ».

Sans doute, cette exportation n'est que temporaire, mais pourvu qu'elle dure jusqu'à l'arrivée des bœufs d'herbe, sur les marchés, elle aura pour résultat, ce semble, d'enrayer la hausse de la viande.

Mais il y a bien aussi, un autre moyen pour empêcher la rafle du bétail : ce serait d'empêcher les marchands expéditeurs, d'acheter les jours de foire, le bétail en dehors du foirail.

Ce truc est cependant connu. On sait que ces marchands se placent à l'entrée des villes, à quelques centaines de mètres de l'octroi et attendent l'arrivée des propriétaires qui conduisent à la foire, bœufs, vaches, veaux, moutons, et concluent le marché sur la route : ceci fait, ils « marquent » le bétail acheté et celui-ci n'ira pas sur le foirail.

Cette opération est courante, elle a lieu dans les rues de la ville, au milieu du Boulevard, en face même, de l'hôtel de ville.

Les marchands étrangers, installés sur une terrasse de café surveillent l'arrivée des propriétaires et opèrent de la même façon que sur la route.

La conséquence de ces opérations, est que les bouchers de la ville, de la région qui vont sur le foirail ne trouvent pas un bétail convenable, ou sont obligés, par suite du petit nombre d'animaux d'acheter très cher. Une autre conséquence, c'est que le consommateur paie la viande au prix fort.

Les règlements défendent bien les marchés en dehors des foirails : mais, dit-on, il faudrait établir une surveillance particulière, très active.

Est-ce impossible ? Certainement non. Il suffirait de vouloir.

Les bouchers, eux-mêmes, auraient tout intérêt à ce que cette surveillance ait lieu, mais ce serait l'intérêt des consommateurs qui serait, aussi, défendu.

Ce pauvre consommateur mérite bien, qu'on s'intéresse à lui... de temps à autre. Il est tellement grugé qu'il se demande chaque matin, en se levant : « Combien vaudra la pièce de cent sous, aujourd'hui ? ».

Or, s'il va chez le boucher notamment, il constate à la fin de la journée que cette pièce ne lui a pas procuré le menu carné dont il voulait se régaler.

Puisse la décision des ministres des finances et de l'agriculture, mettre fin, au moins temporairement, à la cherté de la viande, car si le prix du bétail diminue sur le marché, le prix de la viande diminuera bien dans les boucheries.

Mais le ministre de l'agriculture a attendu bien longtemps avant de prendre cette mesure, contre laquelle les expéditeurs mécontents, protestent. Est-ce qu'ils ont à se plaindre ? N'ont-ils pas eu de nombreux jours gras ? Depuis le temps qu'ils opéraient en toute quiétude, ils ont bien dû mettre quelque chose de côté pour supporter l'interdiction « temporaire », d'expédier le bétail français à l'étranger !...

LOUIS BONNET.

Notariat supprimé

L'office notarial de Mayrinhae-Lentour, vacant par suite du décès de M. Blanc, est supprimé.

Ponts et Chaussées

M. Bourgarel Henri, candidat militaire classé au « Journal officiel » du 29 mars 1923, pour un emploi d'ingénieur adjoint des travaux publics de l'Etat (ponts et chaussées), a été nommé ingénieur adjoint des travaux publics de l'Etat de 4^e classe (ponts et chaussées), et affecté, dans le département du Lot, au service ordinaire, subdivision de Labastide-Murat, emploi autorisé (département).

Journée « Pasteur »

On annonce qu'un comité s'est constitué pour organiser à Cahors, une journée « Pasteur ».

Pour le reboisement

Le ministre de l'agriculture vient d'envoyer aux préfets une circulaire pour appeler leur attention sur l'importance que présente la protection de l'arbre, la bonne gestion des massifs forestiers, la mise en valeur des terres incultes et la restauration des montagnes par le reboisement.

Le ministre signale notamment que la superficie boisée de la France n'est que de 18 p. 100 du territoire et que notre pays renferme encore 4 millions et demi d'hectares de terrains incultes, dont une bonne partie serait bonne à la végétation forestière. En se substituant à la lande inculte, l'arbre ne nous procurerait pas seulement le bois d'œuvre qui nous manque ; il exercerait une action bienfaisante sur le régime des eaux, en régularisant le débit des sources et des rivières et en atténuant la violence des inondations.

Le ministre demande aux autorités compétentes d'exercer toute une propagande pour faire apprécier le rôle de la forêt et l'utilité de la protection de l'arbre et il montre les encouragements que le département de l'agriculture est disposé à accorder pour l'exécution des travaux de reboisement.

Echange d'Immeubles

Ainsi que nous l'avons annoncé dans notre dernier numéro, la propriété de l'ensemble des immeubles formant l'ancienne caserne Canrobert, l'allée des platanes reliant cette caserne à la rue Joachim-Murat et la petite maison du concierge qui se trouve à l'extrémité de l'allée est concédée à la ville de Cahors, en échange des droits que possède la ville sur la caserne Bessières.

On aurait mauvaise grâce à ne pas approuver cet échange d'immeubles, de terrains. Accroître sa propriété, n'est-ce pas le rêve de tout propriétaire ?

Avoir beaucoup d'immeubles, beaucoup de terrains, « ça fait riche », mais encore, faut-il les exploiter !

Il ne suffit pas de caser des concierges, des gardiens, des jardiniers : ces agents veulent et doivent être payés. Si les immeubles, les terrains ne rapportent rien, qui paiera ces agents ?

Nous sommes persuadés que l'échange fait de la caserne Canrobert et des jardins contre les droits de la ville sur la caserne Bessières, est une bonne opération.

Seulement, nous le répétons, il ne faut pas que l'immeuble et les jardins, restent inoccupés.

Par exemple, ne serait-ce pas l'occasion de songer à la construction de maisons à bon marché ?

Voilà une question intéressante dont on parle beaucoup, mais qui n'est jamais résolue.

Sans doute, on dit avec raison que la construction de maisons coûtera à l'heure actuelle, très cher. Eh ! oui ; mais alors, que fera-t-on de la caserne Canrobert et des jardins.

On nous affirme qu'on y transférera la lycée de jeunes filles ! C'est encore une solution. Mais que fera-t-on du bâtiment du lycée de jeunes filles ?

Les transferts ne rapportent rien, ils coûtent cher, au contraire.

Mais pourquoi nous faire ? L'Etat a cédé l'immeuble Canrobert, et il garde la caserne Bessières, Or, qu'est-ce qu'il va faire de cette immense caserne ?

La laissera-t-il tomber en ruines comme celle du 20^e d'infanterie, de Montauban ?

Il faut souhaiter que les projets d'aménagement de la caserne Canrobert, que l'utilisation des jardins de l'ancien séminaire sont tout prêts, et qu'ils ne serviront pas simplement à loger et à entretenir des gardiens.

Il ne faudrait pas qu'un échange qui paraîtrait être une bonne affaire, ne fût qu'une charge de plus pour le contribuable.

Il y a assez d'impôts comme ça. Si le percepteur ne se laisse pas de recevoir de l'argent, le contribuable est excédé de payer des centimes additionnels !

Mais, attendons : nous connaissons bien, un jour, les projets préparés, et nous assisterons bien, il faut l'espérer, à la réalisation de cette affaire, nous y assisterons chaleureusement, comme le fera, tout bon Cadurcien !

LOUIS BONNET.

Le cinématographe dans les campagnes

Le Sénat a rendu définitif le projet de loi déposé par le ministre de l'Agriculture et approuvé par la Chambre des députés, ayant pour objet l'installation du cinématographe dans les campagnes.

Des subventions pourront être désormais accordées pour la création, l'acquisition de films et pour l'installation et le fonctionnement dans les communes rurales ou dans les établissements d'enseignement agricole prévus par la loi du 2 août 1918, d'appareils cinématographiques, soit fixes, soit ambulants, destinés à la vulgarisation des connaissances utiles à l'agriculture ou à la propagande agricole.

Aux termes de la loi, un décret rendu sur la proposition du ministre de l'Agriculture doit déterminer les conditions dans lesquelles seront effectuées les dépenses ou accordées les subventions.

Ces subventions seront attribuées sur le prélèvement fixé par la loi du 5 août 1920, sur les fonds du pari mutuel, en faveur de l'enseignement agricole.

Le ministre va confier la préparation du décret d'application prévu par la loi et l'établissement d'un programme d'ensemble de la cinématographie agricole à une commission permanente qui sera présidée par M. Massé, sénateur, ancien ministre.

Question au ministre des pensions

M. Delmas, député, demande à M. le ministre des pensions : 1° si un mutilé dont la mutilation a été occasionnée pendant la guerre par l'explosion d'une fusée d'obus allemand ramassée en première ligne et apportée en permission, n'a pas droit à pension ; 2° pourquoi un mutilé du département du Lot proposé, à la suite d'un accident de ce genre, pour une pension permanente de 65 p. 100 (C. S. R. de Toulouse, le 26 décembre 1919), s'est vu refuser dans la suite ce droit, par décision ministérielle du 3 février 1921, tandis qu'un chasseur du 22^e bataillon, du département de la Savoie, dont la mutilation, semblable et identique, se produisit dans des circonstances analogues, voit ses droits reconnus, après un arrêt motivé de la cour régionale siègeant à Chambéry, en novembre 1922 ; 3° si, invoquant ce précédent, le mutilé du département du Lot, bien qu'il n'ait pas fait appel dans les délais légaux, n'a pas droit à formuler une nouvelle demande de pension.

Réponse. — 1° Réponse négative (loi du 31 mars, art. 3, paragraphes 1^{er} et 2) ; 2° l'arrêt du 14 novembre 1922 de la cour régionale des pensions de Chambéry a été déféré, pour annulation, à la juridiction contentieuse du conseil d'Etat ; 3° réponse négative.

Nouveau médecin spécialiste

Nous apprenons avec plaisir l'arrivée à Cahors, de M. le D^r Périer, spécialiste des maladies des yeux, nez, gorge, oreilles, ex-médecin-chef des services d'ophtalmologie et d'oto-rhino-pharyngologie de l'hôpital Sévillot, à Nancy.

Le Cabinet du D^r Périer est installé, 2, Cours Vaxis, et sera ouvert, à la date du 10 avril courant.

Compatriote

Notre sympathique compatriote, M. Louis Larrive, Economiste du lycée Blaise-Pascal, à Clermont-Ferrand, ancien Economiste du lycée de Cahors, où il a laissé les meilleurs souvenirs, vient d'être promu à la première classe au choix.

Toutes nos félicitations pour cet avancement si bien mérité.

P. T. T.

Notre compatriote, M. Maret, de Bretenoux, est nommé gardien du bureau de poste à Moissac.

Sapeurs-pompiers

M. Theil, sergent de la Compagnie des Sapeurs-pompiers de Cahors, est promu au grade de sergent-major, en remplacement de M. Alos, promu sous-lieutenant.

Nos félicitations.

Congrès des Mutilés du Sud-Est

Deux grands Congrès viennent d'avoir lieu, le 1^{er}, en mars à Nîmes, et le second, les 2 et 3 avril à Marseille, sous la présidence du Ministre Maginot ; ce dernier Congrès se termina par un banquet, comptant 1500 adhésions.

Nous sommes heureux d'apprendre que notre compatriote, le D^r Chéry, délégué officiel de 11 départements, y a pris 3 fois la parole, pour la défense, non seulement, des intérêts généraux des blessés, dont il fait partie, mais encore, au nom des gazés et des tuberculeux de guerre.

Après le banquet de Nîmes, le D^r Chéry avait reçu de la Presse parisienne, le mandat de la représenter officiellement à Marseille, au nom du journal « Vivre », organe national des Blessés du Poumon.

Postes

L'agence postale créée à St-Paul-Labouffie (Lot) sera mise en activité le 16 avril prochain. Son arrondissement postal comprendra :

1° La commune de St-Paul-Labouffie et de l'île qui continueront à être desservis par le bureau de Fontaines ;

2° Les hameaux ci-après de la commune de Flaungnac : Bretonel, Espailiac, Vignasses, Boles, le Roc, Lamotte-Château, Pateau, Balmes, St-Privat, Les Clausades, le Bouyssou, Priquemi, Bertrand, la Vigne, la Roque.

Après la panne

On se souvient que le mercredi soir, 21 mars, l'éclairage électrique s'éteignit de 7 à 8 h. 1/2, et que l'on indiqua que cette panne était due à un acte de malveillance.

Au cours de l'enquête, un paquet de fils de fer de clôture avait été trouvé sur la ligne de haute tension à 300 mètres environ, avant d'arriver dans la commune de Pradines.

La police mobile fut chargée de découvrir l'auteur de cet acte de malveillance. Une enquête rapidement menée, a abouti à ce résultat.

Le domestique d'un propriétaire de Pradines a avoué, qu'ayant voulu « mettre des piquets de vigne dans de l'eau pour les faire tremper, il avait, en passant dans le champ, buté contre un paquet de fils de fer, et que, furieux, il l'avait saisi et jeté avec violence loin de lui.

Malheureusement, a-t-il déclaré, le paquet est tombé sur les fils électriques et aussitôt « de grosses étincelles jaillirent. Je compris alors que j'avais fait une bêtise, et j'ai eu tort de ne pas venir aviser tout de suite l'usine de Mercuès.

La bonne foi de l'auteur de la panne a paru entière aux agents de la mobile, ainsi qu'à ceux qui les avaient chargés de l'enquête, et il est probable que l'affaire n'ira pas plus loin.

Cercle Gambetta

Ce soir, samedi, dans les salons du Cercle Gambetta, aura lieu la première sauterie de la saison, réservée aux membres du Cercle et à leurs invités.

Jeux floraux

Au concours de poésie, organisé en 1923, par l'Académie des Jeux floraux de Toulouse, notre compatriote, M. l'abbé Cubaynes, curé de Saint-Hilaire, (Labenne), a obtenu une « prime », pour sa pièce « A las Fedas ». Nos félicitations.

Veloce Sport Cadurcien

Par suite de mauvais temps, l'excursion qui devait avoir lieu dimanche 8 avril, sur le parcours Cahors-Sauliac, est réduite à Cahors-Vers. Départ à 2 heures, devant le Café de la Promenade.

Tous les cyclistes sont invités à y prendre part.

En cas de pluie, l'excursion sera remise à une date ultérieure.

Conseil de revision

Vendredi, ont eu lieu, les opérations du Conseil de revision pour les conscrits et ajournés des cantons sud et nord de Cahors.

Canton Sud : Classe 23 : 54 conscrits. 47 ont été reconnus bons, 4 ajournés, 3 exemptés.

Ajournés des classes précédentes : 28 : 20 ont été reconnus bons, 6 ajournés, 2 exemptés.

Canton Nord : Classe 23 : 45. 41 ont été reconnus bons, 2 ajournés, 1 exempté, 1 ajourné au 18 avril.

Ajournés des classes précédentes : 24 : 19 ont été reconnus bons, 3 ajournés, 2 exemptés.

Fraudes alimentaires

La dame Jeanne C., débitante, rue de Labarre, à Cahors est poursuivie pour avoir mis un peu trop d'eau dans le vin qu'elle servait aux clients qui venaient boire « la chopine. » L'analyse du laboratoire de Rodez, a prouvé que dans le vin, la dame C. mettait environ 8 0/0 d'eau.

C'était probablement pour que le vin ne fit pas de mal aux clients !

Probité

Mardi, M. Daujols, a trouvé une jolie petite malle de voyage sur la route de Labarre, à 1 km. 500 de Cahors. Il a déclaré sa trouvaille à la police où elle a été réclamée par Mlle Cantagrel, vendredi.

En appel

Le jeune Théodore G..., tailleur à Cahors, déféré devant le tribunal pour enfants, de Cahors, à la suite d'un vol de bijoux, et condamné à être interné dans une colonie pénitentiaire jusqu'à l'âge de 21 ans, avait fait appel de ce jugement.

La Cour d'appel d'Agen a confirmé le jugement du tribunal de Cahors.

Grivelérie

La gendarmerie de Montcuq, a mis en état d'arrestation, le nommé Rives Pierre, 34 ans, journalier à la ligne de Cahors-Moissac.

Le 4 avril, Rives se trouvait à Montcuq. Il faisait un temps superbe et Rives avait profité du beau soleil printanier pour faire une ballade dans les environs de Montcuq.

Mais la promenade avait été apéritive. Rives avait faim. Il pénétra dans le restaurant de Mme Cambedouze et se fit servir à manger.

Le menu lui convenant, il mangea tout ce qu'on lui porta. Il arrosa chaque plat, de plusieurs verres de vin, et pour activer la digestion, il but un moka qui lui parut un bon cigare.

Et puis, quand la patronne lui porta la note, Rives ne sut plus que dire. « Ah ! je vous dois tout ça ? Eh bien, je n'ai pas le sou. »

La patronne se fâcha. Rives, tout souriant, répondit : « Eh bien, vous pouvez aller chercher les gendarmes. »

Son désir fut aussitôt exaucé. Les gendarmes arrivèrent et Rives fut conduit à l'asile réservé aux délinquants où il eut le temps de déglutir le bon repas qu'il avait fait.

Et puis, le lendemain, Rives fut conduit à la prison de Cahors.

Vagabond

Le nommé Silvain Fouliqué, qui avait fait déjà, au Château du Roi, un séjour d'une semaine, cet hiver, et qui avait dit se bien trouver de cette villégiature, a cherché à y revenir.

Il se fit arrêter en flagrant délit de mendicité par la gendarmerie de Labenne, qui le conduisit à Cahors où, après une visite de politesse au Parquet, il fut écroué à la prison.

Prévoyants de l'Avenir

Les membres de la section cadurcienne des Prévoyants de l'Avenir, sont convoqués à la réunion générale qui aura lieu dimanche, 8 avril, à 2 heures de l'après-midi, dans une salle de l'hôtel de ville.

Ce qu'il faut savoir

La loi sur le recrutement de l'armée, instituant le service de 18 mois, est promulguée au « Journal officiel ». Nous croyons utile d'en rappeler ici les grandes lignes :

Durée du service militaire, 28 ans
Service actif 1 an 1/2
Disponibilité 2 ans
Première réserve 16 ans 1/2
Deuxième réserve 8 ans

Exemption

L'ainé de cinq enfants (ou à défaut, l'un de ses frères, appartenant à la classe 1922 ou à une classe postérieure, ne fera que douze mois de service.

Recrutement

Les maires dressent chaque année les tableaux de recensement des jeunes gens atteignant l'âge de 19 ans au cours de l'année.

Toute réclamation (infirmités, maladies, etc) doit être adressée au maire dans le mois qui suit la publication des tableaux de recensement.

Les classes sont incorporées par moitié, dans l'année qui suit celle du recensement ;

En mai, les jeunes gens nés avant le 1^{er} juin de l'année de naissance du contingent ;

En novembre, les jeunes gens nés à partir du 1^{er} juin de la même année.

Sursis d'incorporation et allocation
En temps de paix, des sursis d'incorporation d'un an, renouvelables jusqu'à 25 ans, peuvent être accordés aux jeunes gens (soutiens de famille, étudiants, apprentis, travailleurs indispensables à une exploitation, etc.) qui en font la demande aux maires.

Les familles dont un militaire est le soutien indispensable peuvent adresser aux maires des demandes d'allocation journalière (1 fr. 60 avec des majorations pour chaque enfant).

Permissions, rappels, etc.

En dehors du dimanche et des jours fériés, les militaires auront droit à des permissions jusqu'à concurrence de 25 jours ; le total des permissions peut être porté par les chefs hiérarchiques à 35 jours pour les meilleurs soldats.

Les agriculteurs peuvent, de préférence aux autres, obtenir leur permission au moment des travaux des champs.

Si les circonstances l'exigent, le gouvernement peut conserver temporairement une classe en en rendant compte aux Chambres.

Dans le même cas, et pendant les deux années de disponibilité, les hommes peuvent être rappelés sous les drapeaux par ordre individuel.

Service dans les réserves

Les hommes de la disponibilité et de la première réserve sont assujettis à prendre part à des périodes d'exercice dont le nombre et la durée sont fixés par le ministre de la guerre, sans que leur durée puisse excéder 8 semaines.

Les militaires de la deuxième réserve peuvent être astreints à des exercices spéciaux dont la durée totale n'excédera pas 7 jours.

Pères de famille

Tout homme de réserve, à la naissance d'un enfant, est reculé de 2 classes.

Tout réserviste père de 4 enfants vivants, passe de droit dans la deuxième réserve.

Les pères de 6 enfants vivants sont et demeurent affectés à la dernière classe de la deuxième réserve.

Dispositions spéciales

La nouvelle loi est applicable aux classes 1923 et suivantes.

Après l'incorporation totale de la classe 1925, le gouvernement fera connaître aux Chambres les conditions d'application de la loi et s'il juge possible de réduire, pour les classes 1926 et suivantes, le temps de service actif.

Limites des charges pour les femmes et les enfants

En ce qui concerne la limite des charges qui peuvent être portées par les femmes et les enfants, un décret du 28 décembre 1909 indique des chiffres qu'il est bon de connaître.

Ce décret vise, en effet, le personnel de toutes catégories, c'est-à-dire celui des manufactures, fabriques, usines, chantiers, ateliers, laboratoires, cuisines, caves, chais, magasins, boutiques, bureaux, entreprises de chargement et de déchargement et leurs dépendances, établissements publics ou privés, laïques ou religieux, même lorsqu'ils relèvent de la bienfaisance.

Ainsi, nulle équivoque n'est possible : tous les emplois manuels sont prévus. Et, dans les cas où les charges respectives des femmes et des enfants sont limitées par les maxima suivants :

Garç. au-dessous de 14 ans... 10 kilos
Garçons de 14 à 15 ans... 15 »
Garçons de 16 à 17 ans... 20 »
Filles au-dess. de 14 ans... 5 »
Filles de 14 à 15 ans... 8 »
Filles de 16 à 17 ans... 10 »
Filles de 18 ans et au-dess... 25 »

En aucun cas, par conséquent, une femme ne doit porter de colis pesant plus de 25 kilos.

Marché du travail

La situation du marché du travail dans le Lot, pendant la semaine du 25 mars au 31 mars 1923, a été la suivante :

Nombre de placements à demeure : 11 hommes, 3 femmes.
En extra : 2 hommes, 3 femmes.
Demandes d'emploi non satisfaites : 4 hommes, 2 femmes.
Offres d'emploi non satisfaites : 12 hommes, 9 femmes.

Cylindrages à Vapeur

Opérations probables dans la semaine du 9 au 14 avril 1923

Répandage et cylindrage de matériaux sur les chemins de grande communication ci-après désignés :

1° n° 41, entre 43 km. 000 et 44 km. 800 (entre Cabrerets et Conduché).
2° n° 19, entre 67 km. 900 et 67 km. 000 (vers Ventailiac).
3° n° 13b, entre 5 km. 000 et 5 km. 800 et entre 6 km. 300 et 7 km. 000 (entre Lamothe-Cassel et Gigozac).

4° n° 5, entre 38 km. 000 et 39 km. 000 (entre le moulin de Lamothe et Labastide-Murat).
5° n° 8c, entre 13 km. 500 et 13 km. 700 (à Montcabrier).
6° n° 18, entre 40 km. 700 et 41 km. 200 (entre Montcabrier et Casagnas).

THEATRE DE CAHORS

L'AVOCAT

C'est le lundi 16 avril, qu'aura lieu la représentation de « L'Avocat », qui consacra la célébrité de M. Brioux, de l'Académie Française. L'auteur de « Blanchette », de « La Robe Rouge » a ajouté un nouveau chef-d'œuvre à sa production littéraire, et sa pièce a obtenu l'approbation de toute la critique, comme elle a depuis, chaque soir, soulevé les applaudissements de tout le public.

Concours musical

Le règlement du Concours d'Orphéons, Harmonies, Fanfares, Chœurs mixtes. Estudiantinas, Trompet-

tes, Tambours et Clairons, et Trompes de chasse, qui aura lieu à Saint-Gaudens le dimanche 5 août, 1923, vient d'être envoyé aux Sociétés.

Celles qui, par erreur ou oubli, ne l'auraient pas reçu sont priées d'en faire la demande à la Mairie.

Il est rappelé que les adhésions devront parvenir avant le 1^{er} juin.

Qui a le chien ?

Il a été perdu un petit chien fox-terrier de Mercuès à Cahors. Ce chien a une tache blanche à l'oreille droite.

Le rapporter au bureau de police de Cahors.

Postes et Télégraphes

Les avions de la ligne Toulouse-Rabat-Casablanca qui, depuis le 1^{er} janvier, touchaient à Tanger tant à l'aller qu'au retour, ont cessé de desservir cette escale. En conséquence, il n'est plus accepté de correspondances-avions à destination de Tanger.

CHRONIQUE SPORTIVE

AVIRON CADURCIEN

La Commission de Rugby avait pensé envoyer à Graulhet l'équipe 1^{re} dimanche 8 avril. Par suite de circonstances imprévues, ce match ne peut avoir lieu, et c'est regrettable.

Dimanche 15 avril prochain, la 1^{re} équipe rencontrera à Cahors, au stade Lucien Desprats, la 1^{re} équipe du Stade Olympique de Limoges qui appartient à la 1^{re} série. Les visiteurs présenteront un 15 très athlétique et nos hommes devront à fond s'employer s'ils ne veulent pas subir un échec sérieux.

Espérons qu'ils maintiendront leur forme par un bon entraînement.

Pour leur faciliter l'entraînement, la Commission invite tous les équi-piers de 1^{re} et de 2^e équipes, à se rendre dimanche au Stade, où, si le nombre des présents le permet, un match sera organisé entre ces deux 15.

Consulté, par une lettre-circulaire de M. le Directeur des Postes du département tendant à obtenir avis sur le mode de distribution des courriers mis en pratique par l'Administration depuis le 1^{er} juin 1922, le conseil estime qu'il y a lieu de maintenir le « statu quo » qui donne satisfaction à la population et insiste auprès de M. le Directeur pour qu'il puisse obtenir la régularisation et l'accélération de la marche du train 73, venant de Paris.

Mariages. — Frochamontché, seront célébrés les mariages :

De Mlle Louise Boutarel, fille de M. Boutarel, ancien conseiller municipal décédé, avec M. Joseph-Henri Caminade, propriétaire aux Roches, et de Mlle Odette Marès, demeurant chez ses parents, aux Cambous, avec M. Pierre Loygès, cultivateur, à Villefranche-du-Périgord.

Nous adressons nos vœux aux futurs époux.

Etat-civil de la ville de Cahors du 31 mars au 6 avril 1923

Naissances
Mourguès Elise, rue P. Wilson.
Boudou Simon, place du Marché, 5.
Barrès Maurice, av. de la Gare, 10.

Publication de mariage
Alix Achille, ouvrier au gaz et Amadiou Marie, ouvrière d'usine, à Cahors.

Mariages
Rigal Jean, négociant et Bordères Henriette, s. p.
Rouquieu Jean, propriétaire et Linas Fernand, s. p.
Liouzeau Jean, sous-off. en retraite et Delvit Angèle, s. p.
Guilbaud Lucien, employé de commerce et Lescaud Geneviève, s. p.

Décès
Pinol Jules, rentier, 71 ans, Cours Vaxis.
Ladonis Simone, 4 jours, rue P. Wilson.
Raynal Jean, rue P. Wilson.
Galet Marie, 72 ans, s. p., rue St-James, 6.

Une nouvelle
Il est incontestable que pour conserver une chevelure abondante et saine, il est nécessaire de procéder à une hygiène saine et rationnelle du cuir cheveu. Car la plupart des affections de ce dernier (chute de cheveux, pellicules, démangeaisons, cheveux blancs, calvitie, etc.) proviennent le plus souvent d'un mauvais nettoyage de la tête. Le choix judicieux d'un shampooing constitue donc la base de l'hygiène capillaire.

Après 20 ans d'expérience pratique et de recherches minutieuses, M. Popovitch a trouvé le shampooing Opop, qui a pour objet de réaliser tous les desiderata de cette hygiène.

Le shampooing Opop réunit des propriétés antiseptiques et toniques telles, qu'il tue les microbes et les germes nocifs qui se posent sur les cheveux ; arrête la décoloration des cheveux naturels et des cheveux teints ; supprime les pellicules, les démangeaisons, etc. ; combat efficacement la séborrhée grasse ; assure le développement des follicules pileux ; nettoie admirablement ; rend les cheveux souples et brillants.

Par sa composition, l'Ondé Opop assure l'ondulation Marcel pour une longue durée.

PALAIS DES FÊTES

SAMEDI 7 et DIMANCHE 8 avril
L'ÉCUYÈRE, d'après le roman de Paul Bourget, avec Jean ANGELO (capitaine Morhange dans l'« Atlantide »).

Paquins habille bien, comique.
VINGT ANS APRÈS (4^e épisode).

MERCREDI 11 et JEUDI 12 avril
« Mon Gosse »
avec Jackie Coogan

Le film le plus charmant, le plus tendre et le plus joliment interprété. Cet enfant de six ans amuse, émeut et plait par une simplicité de moyens et par une sincérité vraiment troublante. Il est impossible de ne pas pleurer d'émotion devant la vision qu'évoque ce petit acteur de génie.

Arrondissement de Cahors

Lauzès

Téléphone. — Nous croyons savoir, que grâce aux démarches pressantes, de M. Jarrel, notre jeune et sympathique conseiller général, le bureau de poste de Lauzès, sera pourvu d'une cabine téléphonique, d'ici au mois de juillet prochain.

Tout en regrettant le retard apporté à cette installation, nous remercions ce bureau de poste pour le plaisir et espérons que sa réalisation sera un fait accompli courant juillet 1923.

Limogne

Concert. — Dimanche 8 avril, à 15 h. 30, la société de musique la Fraternelle de Limogne donnera son deuxième concert de l'année, sur la

DÉPÊCHES

Paris, 11 h. 30.

LES SANCTIONS

Pas de négociations directes !

De Berlin : Dans les milieux officiels, on répète que des propositions directes ne sauraient être faites à la France. Toutefois, on envisage l'hypothèse de propositions allemandes à la Commission des Réparations.

Le séparatisme rhénan
De Londres : Le *New-York Herald* annonce que le D^r Dorten, chef du mouvement rhénan séparatiste, est arrivé à Paris jeudi pour conférer avec le gouvernement français. De là il se rendrait, dit-on, à Londres pour soumettre son programme à M. Bonar Law.

M. Loucheur à Londres
De Londres : Tous les journaux consacrent de longs commentaires à la visite de M. Loucheur à Londres. Certains y voient la possibilité de l'ouverture immédiate de négociations directes entre la France et l'Allemagne.

A Angora

De Constantinople : La réponse d'Angora aux contre-propositions des Alliés ne serait pas encore partie. Ce retard est attribué aux manœuvres de l'opposition et aux difficultés du gouvernement relativement au problème électoral.

La flotte aérienne russe

De Moscou : Trotsky aurait déclaré que les fonds destinés à la création d'une flotte aérienne russe atteindraient déjà 1 million de roubles-or.

La dissolution des Cortès

De Madrid : Le gouvernement espagnol publie un décret promulguant la

dissolution des Cortès et fixant la date des nouvelles élections au 29 avril.

dissolution des Cortès et fixant la date des nouvelles élections au 29 avril.

Les chemins de fer italiens

De Rome : Un groupe financier anglais aurait présenté au Ministère du Trésor d'Italie une demande de concession des voies ferrées secondaires italiennes.

A VENDRE

Une faucheuse Pilter
avec appareil à moissonner
Deux tonnes fil de fer à vigne
Bon état
S'ad^r à M. de Pousargues
Château du Fossat, par Soturac (Lot)

A VENDRE

Une très belle maison de maître
COMPOSÉE DE
Plusieurs appartements indépendants
Libres prochainement
Avec PAVILLON séparé
Jardin potager et d'agrément, garage
Eau et Gaz
Le tout en très bon état
S'adresser à M. J. CAPUS, 2, rue Jean-Caviolle, à CAHORS.

ENTREPRISE DE MAÇONNERIE

Crépis de tous genres, ciment armé, Carrelage, etc.
Willy NICOLAUS
6, avenue de Toulouse, 6, CAHORS
On accepte également les travaux dans les environs de Cahors (Prix réduits)

DÉMARCHEURS actifs (Hommes ou Femmes) demandés pour placement dans clientèle particulière d'appareils brevetés. Appointements 600 fr. par mois et commissions. S'adresser **Comptoir des Brevets**, 2, quai de Tourny, BRIVE (Corrèze).

ACHETEZ VOS MEUBLES

chez le Fabricant
Facilités de paiement
Auguste CHALVIGNAC
2, rue de Castres, TOULOUSE

HERNIÉS

LA GUÉRISON certaine et radicale de la hernie par le port du bandage ne peut être obtenue qu'en adoptant le nouvel appareil sans ressort muni de la merveilleuse pelote de M. GLASER le grand Spécialiste de Paris, boulevard Sébastopol, 44 (anciennement 63).

Cet appareil, le seul reconnu officiellement par le corps Médical, assure séance tenante la contention parfaite des hernies les plus difficiles.

EN VOICI DES PREUVES :
Nous autorisons à publier leur nom :
M. LA FAGE P., à Flaugeac, par Sigoulès (Dordogne), hernie guérie.
M. BEAU P., à Bonneville, commune d'Asnières (Dordogne), hernies guéries.
M. CAPGRAS J., charbon, à St-Paul-d'Espis (T.-et-G.), hernie guérie.
M. BAYLE P., à Pestillac, par Montcabrier (Lot), hernie guérie.
M. CASSAGNE J., à Angayresques, par Sévérac-Château (Aveyron), hernie guérie.

Désireux de donner aux malades une preuve immédiate de ce résultat, garanti d'ailleurs par écrit, M. GLASER invite toutes les personnes atteintes de hernies, efforts, descente, à lui rendre visite dans les villes suivantes où il fera gratuitement l'essai de ses appareils.

Allez donc tous de 8 h. à 4 h. :

FUMEL, vendredi 20 avril, Hôtel de la Poste.
VAYRAC, mardi 24 avril, H. Delmon Germain.
GRAMAT, mercredi 25 avril, H. de Bordeaux.
MAURS, jeudi 26 avril, Hôtel du Commerce.
CAUSSADE, lundi 30 avril, Hôtel Larroque.
CAHORS, mardi 1^{er} mai, Hôtel de l'Europe.
SOULLAC, vendredi 4 mai, H. de la Gare (Coudert).
FIGEAC, mardi 15 mai, Hôtel de la Croix-Blanche (près la Poste).

VARICES — OBÉSITÉ
Matrice, Déplacement des Organes
Traité de la HERNIE. BROCHURE des BAS à varices et Ceintures-Varicières. Extr. de l'Album des Ceintures Maillois. Franco sur demande.

VOUS DEVEZ PRÉFÉRER

la Quintonine aux autres extraits de quinquina, car versée dans un litre de vin de table, elle vous donne un litre d'excellent vin fortifiant. Sa formule est, en effet, tout à fait spéciale et infiniment supérieure aux produits similaires. Le flacon de Quintonine : 2 fr. 75.
Pharmacie Orliac à Cahors.

rondissement de Gourdon à Paris, donnera le 15 avril prochain, dans les somptueux salons du Palais des Fêtes de Paris, 6, rue aux Ours, sa grande fête de Printemps et Rampoux.

Dégager en fait et peut obtenir des rendements aussi élevés que ceux des communes voisines.
Nous le démontrons.
Mariage. — Nous apprenons le très prochain mariage de M. Griffoul Basile du village de Latapie, avec la toute mignonne et attrayante Mlle Vidal Germaine-Marie, de Saltrou.
Aux parents, tous nos compliments, et aux futurs époux, nos meilleurs vœux de bonheur.

Labastide-Murat

La place de la mairie. — Nous possédons une place magnifique bien ombragée. Un joli point de vue sur la Braugne pittoresque s'offre aux regards du touriste, de l'étranger de passage dans notre localité ; mais il y manque des bancs pour se reposer en admirant le beau paysage. Labastide serait-elle d'aventure, pauvre au point de se priver de ce confort presque indispensable et qui rendrait notre cité plus accueillante ?
La municipalité serait bien inspirée de mettre des bancs robustes à la disposition du public.

Vayrac

Feire. — Favorisée par une belle journée de printemps notre foire du 2 avril avait amené une grande affluente de producteurs et de marchands.
Les marchés étaient abondamment approvisionnés, ce qui a provoqué une légère baisse sur certaines catégories d'animaux.

Il s'est traité de nombreuses affaires sur les bœufs et les vaches de boucherie. Les bœufs de travail ont valu de 3.400 à 4.300 fr. la paire ; les vaches se sont vendues de 5 fr. à 5 fr. 50 le kilo ; agneaux, de 120 à 130 fr. pièce ; petits cochons de deux à trois mois, de 250 à 300 fr. pièce. Blé, de 18 à 19 fr. le double-décaltre ; avoine, de 38 à 40 fr. l'hectolitre ; pommes de terre, de 3 fr. à 3 fr. 75 le double-décaltre.

Volaille, de 4 fr. à 4 fr. 50 la livre ; œufs, 3 fr. la douzaine ; beurre, 6 fr. la livre.

A VENDRE

Une petite maison, située dans le bas de la ville, avec au rez-de-ch. une écurie aménagée et petite cour, au 1^{er} étage, une pièce. Convientrait pour pied-à-terre.
Pour visiter et traiter, s'ad^r : J. DEL-LARD, Cabinet Immobilier, rue M.-Joffre, CAHORS.

A VENDRE

La fête se continua par un bal qui se prolongea jusqu'à 19 heures.
Le secrétaire général : R. AURICOSTE.
Pharmacie ouverte. — C'est la pharmacie de Mme veuve Pons qui sera ouverte après-demain lundi.

Boeufs gras, 150 à 160 fr. ; moutons gras, 200 fr. ; porcs gras, 250 à 300 fr. le tout les 50 kilos ; agneaux, 5 fr. le kilo ; porcelets de trois mois environ, 30 francs pièce ; bœufs d'élevage, 2.500 à 3.700 fr. augmentation sur les foires précédentes ; bouvillons, 2.000 à 2.200 fr. la paire ; chevreaux, en grande quantité, vendus 1,75 à 2 fr. le demi-kilo.

Poulets et poullets, 3 fr. 50 ; dindes, 4 fr. ; lapins domestiques, 1,75 à 2 fr. le tout le demi-kilo ; œufs, 2 fr. 75 la douzaine.

Pommes de terre de semence : ordinaires, 13 à 14 fr. ; de Beauvais, 15 à 18 fr. le tout le sac de 90 litres ; noix, en baisse, 45 fr. le sac.

Comme toujours, beaucoup de légumes : choux-fleurs, carottes, salades, salifs, poireaux, etc., et des plants d'oignons et de fleurs.

Le cultivaire du tabac. — Voici, d'après des renseignements aussi précis que possible, ce qu'a produit la culture du tabac, dans la commune de Dégagnac, en 1922.

La culture de cette solanée, qui a été faite sur une surface de 83 hect. 70 ares, a produit 33.835 kilos de tabac, ce qui représente, en chiffres ronds, 833 kilos à l'hectare. A l'exportation, ces 33.835 kilos ont été estimés 147.800 francs, ce qui représente un rendement en argent de 3.819 francs à l'hectare et près de 436 fr. les 100 kilos.

Le nombre de feuilles au kilo a été de 103 feuilles.

Ce chiffre de 103 feuilles au kilo, étant donné la nature du terrain de la commune de Dégagnac, nous paraît être déficitaire ; il ne manquera pas d'attirer l'at-

je viens, m'attendiez-vous, mon bien aimé ?
A ce moment la porte s'ouvrit, et Mrs Jennings, suivie du docteur, entra dans la chambre.

III
— Non, oh non ! il n'y avait rien à faire.
Le docteur regarda le visage troublé d'Alison et secoua la tête en lui répondant :

— Si j'avais vu la pauvre femme il y a quelques jours, je ne crois pas qu'il y eût eu de différence. La malaria, le long voyage, le choc et la douleur de la perte de son mari, sont plus que suffisants pour avoir causé sa mort... Il sera possible de faire prévenir sa famille, je suppose ?

— Elle m'a dit n'avoir ni parents, ni amis, répondit Alison, et quoique je l'ai priée de me donner l'adresse des parents de son mari, elle est morte avant d'avoir pu me le dire. Peut-être Mr Jennings sait-il quelque chose.

Cette conversation avait lieu dans le salon qui précédait la chambre silencieuse à la mort avait fait son œuvre une demi-heure plus tôt. C'est là que le D^r Trenchard avait questionné Alison sur la maladie qui rendait le dernier soupir comme elle entra.

Mrs Jennings, bouleversée et complètement retournée par les derniers événements, la laissait répondre à l'homme de l'art, car, avec la faiblesse inhérente aux gens de sa classe, dans

ENTRÉE LIBRE GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS AU PRINTEMPS

CAHORS — 9 et 11, Rue Maréchal-Foch, 9 et 11 — CAHORS

Adresse Télégraphique : Printemps-Cahors

ENTRÉE LIBRE PRIX FIXE

Reclame sensationnelle du 7 au 16 avril 1923

BICYCLETTES ACCESSOIRES

Bicyclette homme routière, jantes 1/2 nickel, guidon genre anglais, garde-boue, roue libre, frein arrière, pompe de cadre, sacoche garnie. **350f**

La même Touriste, doubles freins anglais. **En réclame 380f**

La même, légère demi-course, selle et frein de course, guidon Caminade. **En réclame 375f**

Bicyclette dame routière, jantes 1/2 nickel, guidon genre anglais, garde-boue acier, avec filets or, dépassant à l'avant, filets garde jupes, carter Touriste, roue libre, frein sur jante arrière, pompe de cadre et sacoche garnie. **En réclame 375f**

La même, Touriste grand luxe, doubles freins anglais, double col de cygne. **En réclame 415f**

TOUTE NOS BICYCLETTES SONT VENDUES AVEC CERTIFICAT DE GARANTIE

L'Agence PARIS-CAHORS Bureau spécial situé dans l'immeuble des Magasins "AU PRINTEMPS" offre toutes Facilités de Paiement. — Discretion absolue —

Suivez très attentivement nos Ventes-Réclames ! Sachez en profiter !!!!!

Voir les rayons et le prospectus spécial pour les accessoires de Bicyclettes en réclame

Etat-civil de la commune de Figeac.

Naissances du mois de mars 1923 : Filhol Jean-Marius, Auliac Marie-Louise, Bertrau Jeanne Henriette, Cassan Camille-Marie, Caray Marius-Pierre, Anselme Marie-Louise, Couronne Lydie.

Mariages : M. Mouly Théophile et Castagne Marie-Louise, M. Delpech Jean-Louis-Raymond et Coudéfy Marie, M. Jauliac Alphonse-Pierre et Néssoul Sophie, M. Pézenas Gabriel et Durand Ludovine.

Décès : Rosalie Couderc, 66 ans, rue Malleville. — Jacques Limousin, 11 mois, rue de Colomb. — Henri Jouclas, 40 ans, à l'hospice. — Louis Lamarque, 39 ans, rue Baduel. — Irma Marty, épouse Mercier, rue Caviale. — Marie Rives, 27 mois, à Bournael. — Savoie, mort-né. — Jean Lot, 62 ans, rue du Puits-Sainte-Marie. — Lucie Bangnil, épouse Savoie, 40 ans, rue d'Anjou. — Hippolyte Legans, 63 ans, rue Gambetta. — Oscar Lédant, 62 ans, à l'hospice. — Georges Plantebat, 57 ans, à Miaties. — Jean Coste, 80 ans, rue Caumont. — Marie Lacroux, épouse Bonhomme, 71 ans, rue Saint-Thomas. — Marie Cels, 77 ans.

Cylindrages à vapeur. — Opérations probables pendant la semaine du 8 au 15 avril.

Répandage et cylindrage sur les routes et chemins ci-après : Canton de Latronquière. — Chemin de grande communication n° 16, de 45 km. 4 à 48 km. (entre St-Médard-Nicourby et Latronquière).

Canton de Peyrac. — Route nationale n° 20, de 34 km. 5 à 34 km. 7 (entre Les Druts et Peyrac). — Route nationale n° 20, de 35 km. 8 à 36 km. 9 (entre Peyrac et la Séguinière). — Chemin de grande communication n° 21, de 31 km. 650 à 32 km. 350 (entre Galès et les Vitarelles).

Bagnac

Foire. — Un temps magnifique a favorisé la foire du 3 avril. Beaucoup de marchandises sur tous les champs de foire, sauf au foirail des bœufs, à cause précisément du beau temps qui a retenu beaucoup de monde aux champs.

Cours élevés. Les voici : Bœufs d'élevage gras, de 3.500 à 4.500 francs ; moins forts, de 2.500 à 3.800 fr. ; taurillons, de 1.800 à 3.000 fr. ; bouvillons, de 1.000 à 1.300 fr. ; vaches, de 2.600 à 4.000 fr. la paire ; vœux de boucherie, de 4 à 4.75 le kilo ; porcs gras, de 250 à 290 fr. les 50 kilos ; porcelets, de 150 à 250 fr., selon grosseur ; moutons, de 80 à 130 fr. pièce, selon grosseur.

Au marché : poules vieilles, 3, 50 ; poulets, 4, 50 ; dindes, 3, 50 à 4 francs ; lapins, 3 fr. ; beurre, 6 fr. ; le tout le demi-kilo ; œufs, 3 fr. la douzaine ; pommes, de 1 à 1,50 la douzaine ; choux-fleurs, de 1,25 à 2 fr. pièce ; choux ordinaires, 0, 75 à 1 franc.

St-Céré

Pour les pateres. — MM. Chansard et Noël, directeurs du Royal-Cinéma, installé à Saint-Céré, boulevard Carnot, ont ouvert leur belle salle au public, dimanche dernier. Elle était comble et on a dû refuser du monde.

Les directeurs ont versé au bureau de bienfaisance le produit de la recette de cette première soirée qui s'est élevée à la somme de 250 francs.

Au nom des pauvres, nous adressons nos sincères remerciements à MM. Chansard et Noël pour ce beau geste et nous les félicitons d'avoir créé, à Saint-Céré, une salle de cinéma que tout le monde désire. En outre, cette salle, fort bien aménagée, pourra être utilisée, le cas échéant, par des troupes de passage jouant des pièces de théâtre.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Mort pour la France. — Le corps de notre jeune compatriote, Antonin Janis, de Pech-de-Soy, âgé de 21 ans, soldat au 7^e de ligne, mort pour la France, en Turquie, le 30 juin 1920, a été ramené dans son pays natal où il reposera désormais. La réinhumation a eu lieu jeudi, à 10 h., dans le cimetière du Souvenir Français, à Gourdon.

Nous prions, à nouveau, sa malheureuse mère et toute sa famille d'agréer nos sincères condoléances.
Conseil municipal. — Le Conseil municipal est convoqué pour demain dimanche à 14 heures, en session extraordinaire pour s'occuper de la question de nouvelles foires.
En appel. — Nous apprenons que Fabre, Georges, coiffeur à Gourdon, récemment condamné à six mois de prison pour vol vient de faire appel de ce jugement.
Probité. — M. Davidou, Emile, demeurant à Malepique, commune de Gourdon, a trouvé, le jour de notre foire, une série de coupons de titres de rente qu'il a déposés au bureau de police de notre ville où le perdant peut les réclamer.
La Groupe du Queroy. — Pour clore la saison, l'Amicale des Enfants de l'Ar-

L'ÉTRANGÈRE

Adapté de l'anglais PAR E.-Pierre LUGUET

II
Un long sanglot la secoua toute, et Alison eut peine à la calmer. Quand la malade reposa enfin sur son oreiller, elle semblait si épuisée, si las, que la jeune fille, épouvantée, sonna.
— Dites à Mrs Jennings d'envoyer chercher le médecin tout de suite, murmura-t-elle à la petite servante qui avait répondu à son appel. Dites que Mrs Metcalfe est plus mal.

Beaucoup plus mal, en vérité, se disait-elle en retournant près du lit où la pauvre enfant, le visage livide et tiré, la respiration haletante, semblait tombée dans le coma. Pourtant, ses yeux se rouvrirent, elle regarda sa compagne.

— Je suis contente de vous l'avoir dit, murmura-t-elle, il m'était si cher, si bon, toujours si bon... Moi, Réginald Michaël, le prends, Rosamund... Il ne m'appellait jamais Rosamund... seulement Rose... sa Rose blanche ! Alison se pencha et dit, clairement, distinctement, une grande crainte au cœur :

— Chère, voulez-vous me dire où je peux téléphoner à vos amis, ou aux amis de votre mari ? Il faut qu'ils sachent que vous êtes... seule.

— Je n'ai pas d'amis ! Les yeux bleus regardaient avec une faible gaité dans les yeux gris. — Reg et moi rions souvent parce que je n'avais ni parents ni amis, j'étais orpheline... toute seule... avant d'être sa femme. Maintenant...
— Et les parents de votre mari, chère, essayez de me dire où ils demeurent.
— Oh ! mais, je ne peux pas, répondit Rose vivement, je ne peux pas m'en souvenir maintenant ; je ne peux me souvenir que de Reg et il m'attend... Il voulait toujours que je vienne tout de suite quand il m'appela... et il m'appelle... !

Les yeux de la mourante quittèrent le visage d'Alison et parcoururent la chambre comme s'ils cherchaient quelque chose ou quelqu'un.
— Il m'appelle, vous savez... il faut que je parte bien vite... il m'attend ! Sa voix s'éteignit, ses yeux se fermèrent. L'angoisse d'Alison s'accrut.
— Dites-moi où est sa mère, chère, pouvez-vous me dire cela ?
— Je ne me souviens de rien... seulement que Reg m'attend et... je viens... je viens...
Une lueur éclaira son visage, ses yeux s'ouvrirent tout grands, elle étendit les bras.
— Reg ! s'écria-t-elle ! Oui, Reg... je viens, m'attendiez-vous, mon bien aimé ?

A ce moment la porte s'ouvrit, et Mrs Jennings, suivie du docteur, entra dans la chambre.
III
— Non, oh non ! il n'y avait rien à faire.
Le docteur regarda le visage troublé d'Alison et secoua la tête en lui répondant :
— Si j'avais vu la pauvre femme il y a quelques jours, je ne crois pas qu'il y eût eu de différence. La malaria, le long voyage, le choc et la douleur de la perte de son mari, sont plus que suffisants pour avoir causé sa mort... Il sera possible de faire prévenir sa famille, je suppose ?
— Elle m'a dit n'avoir ni parents, ni amis, répondit Alison, et quoique je l'ai priée de me donner l'adresse des parents de son mari, elle est morte avant d'avoir pu me le dire. Peut-être Mr Jennings sait-il quelque chose.
Cette conversation avait lieu dans le salon qui précédait la chambre silencieuse à la mort avait fait son œuvre une demi-heure plus tôt. C'est là que le D^r Trenchard avait questionné Alison sur la maladie qui rendait le dernier soupir comme elle entra.
Mrs Jennings, bouleversée et complètement retournée par les derniers événements, la laissait répondre à l'homme de l'art, car, avec la faiblesse inhérente aux gens de sa classe, dans

une circonstance semblable, elle accueillait avec joie la possibilité de décharger les responsabilités sur d'autres épaules.

M. Jennings, le type du loup de mer, déboulait avec malaise sur l'escalier et dans le couloir, prêt à se rendre utile le cas échéant, et quand le docteur l'appela, il entra vivement et dit ce qu'il savait, avec une clarté absolue.

Il avait compris que Mrs Metcalfe s'était embarquée sur leur bateau parce qu'elle ne pouvait se permettre de voyager par les lignes ordinaires. Seul le passagère de bord, elle avait semblé malade dès le commencement du voyage. Lui, Robert Jennings, avait agi comme Steward et veillait sur elle. C'est pour cela qu'il avait aidé à débarquer. Quand elle avait découvert que personne n'était venu à sa rencontre, elle avait été terriblement bouleversée et ne cessait de répéter qu'elle n'avait pas assez d'argent pour aller à l'hôtel ou pour prendre le train pour l'endroit où habitaient les parents de son mari, et elle avait semblé si malade qu'il avait pensé que la seule chose à faire était de l'amener chez lui et de faire prévenir sa famille.

— Non, répondit-il à une question du D^r Trenchard, je n'en sais pas davantage sur cette dame. Elle m'a dit que son mari avait été tué par des nègres, quelque part en Afrique Centrale, et qu'elle était seule au monde, mais elle ne parlait pas beaucoup, et c'était une vraie dame, il n'y a pas d'erreur !

— Nous ne sommes pas beaucoup plus avancés, dit le docteur à Alison quand Jennings les eut laissés seuls, et je crains que nous ne puissions faire autre chose que de chercher dans les affaires de la pauvre enfant pour découvrir une adresse à laquelle nous puissions écrire. Je peux donner un certificat de mort, sans difficulté ; je peux même faire le nécessaire pour que Mrs Metcalfe soit enterrée ici, mais nous devons d'abord communiquer avec quelqu'un des siens.

— Certainement !... Aimeriez-vous... demanderai-je à Mrs Jennings de chercher ?

— Je n'aimerais pas voir Mrs Jennings fouiller dans les affaires de cette pauvre créature, interrompit vivement le docteur, petit homme impétueux, aux manières brusques qui semblaient s'accorder avec des yeux gris et fins et des cheveux grisonnants coupés très court. Non, j'aimerais mieux ne rien demander à Mrs Jennings. Autant que j'ai pu le démenter, quand son mari est venu me chercher, elle était furieuse qu'il lui ait amené Mrs Metcalfe, et très peu disposée à la recevoir. J'ai peur que Mrs Jennings ne soit pas de l'étoffe dont sont faits les bons Samaritains.

— Alors ?

— Il me paraît très heureux ou très providentiel, si vous préférez, que vous soyez ici, Miss Dering. Il faut une femme du monde pour mener

une affaire comme celle-ci, une femme du monde et une femme délicate

Ses yeux gris parcoururent la grande silhouette mince de la jeune fille et s'attardèrent un instant sur son visage.

— Je crois que je peux me constituer autorité dirigeante en ceci, et je désirerais que vous cherchiez dans les bagages de Mrs Metcalfe l'adresse dont nous avons besoin. Je crois même qu'il serait aussi bien que vous écriviez la lettre, ajouta-t-il pensivement ; votre tact et votre jugement vous feront trouver les mots qu'un vieux dur à cuire comme moi ne saurait employer... Voulez-vous entreprendre cette tâche. (A suivre)

Feuilleton du « Journal du Lot » 4

TAUPES
détruire les TAUPES
raté, courtis, campagnols, lairs, pils, carreaux, renards
raticonnent et se perd de fruits
rien ne réussit aussi admirablement que le
TAUPIN GIBET
Ne coûte que 5 francs le flacon pour tuer 1.500 taupes
REMBOURSES EN CAS D'INSUCCESS
Flacon déposé 2^e, Escal. Franco contr. n° 5.460 2-46 a
CHAUVIN, Pharm., ROSENT-LE-ROTTOR (Eure-et-Loir)
ET TOUTES PHARMACIES

LA PHOSPHODE GARNAL
Médication iodotannique phosphatée
Remplace l'Huile de Foie de Morue
Prix du Flacon : 40 francs
UN SEUL MODÈLE DE FLACON
GRANDEUR UNIQUE
En vente dans toutes les Pharmacies

Chemin de fer de Paris à Orléans

Les châteaux de Touraine et du Blois en automobile

Quatre circuits au départ de Tours (Place de la Gare) ; Deux circuits au départ de Blois (Place de la Gare), du 1^{er} avril au 28 octobre 1923.

En vue de permettre la visite rapide et pratique des plus intéressants châteaux des bords de la Loire, la Compagnie d'Orléans organise, les circuits ci-après :

- Au départ de Tours**
- A. — Tours, Loches, Chenonceaux, Amboise, Tours. Prix par place : 33 francs. Départ à 9 heures. Retour vers 18 h. 45.
- B. — Tours, Villandry, Azay-le-Rideau, Chinon, Ussé, Langeais, Cinq-Mars, Luynes, Tours. Prix par place : 30 francs, départ à 9 heures. Retour vers 18 h. 30.
- C. — Tours, Chenonceaux, Amboise, Tours. Prix par place : 22 fr. Départ à 13 heures. Retour vers 18 h. 30.
- D. — Tours, Villandry, Azay-le-Rideau, Langeais, Cinq-Mars, Luynes, Tours. Prix par place : 18 fr. Départ à 13 h. Retour vers 18 h. 30.

Au départ de Blois

I. — Blois, Cheverny, Chambord, Blois. Prix par place : 10 francs. Départ à 13 h. Retour vers 17 heures.

II. — Blois, Chambord, Cheverny, Chambord, Blois. Prix par place : 20 francs. Départ à 13 h. Retour vers 18 h. 45.

Pour la location des places et l'indication des jours de mise en marche, s'adresser : Aux gares de Tours et de Blois ; aux Bureaux spéciaux du Service automobile, 8, boulevard Béranget, Tours et 2, place Victor-Hugo, Blois ; à la gare de Paris-Quai d'Orsay ; à l'Agence de la Compagnie d'Orléans, 16, boulevard des Capucines, au Bureau de Ville, 8, rue de Londres, Paris, moyennant paiement de 1 franc par place.

Extension du service des locations de places dans la plupart des trains rapides et express se dirigeant sur Paris.

La Compagnie d'Orléans croit devoir rappeler au Public que, pour la location des places dans les trains, elle a jugé utile d'étendre à un certain nombre de points de son réseau le régime primitivement restreint à quelques grandes gares.

Des tickets garde-place de 1^{er} 2^e et 3^e classe sont ainsi à la disposition des voyageurs dans la plupart des trains rapides et express se dirigeant sur Paris dans les gares de : Agen, Angers, Angoulême, Auray, Aurillac, Bordeaux-Bastide et Bordeaux-Saint-Jean, Bourges, Brive Cahors, Châteauroux, La Baule-Escoublac, La Bourboule, Le Croisic, Le Lioran, Le Mont-Dore, Le Poulitguen, Libourne, Limoges-Bénédictins, Lorient, Montluçon, Nantes, Orléans, Périgueux, Pornichet, Quiberon, Quimper, Saint-Nazaire, Toulouse, Tours, Vannes, Vic-sur-Cère, Vierzon.

Pour tous renseignements notamment l'indication des trains dans lesquels la location peut être faite, s'adresser aux gares intéressées ou consulter l'indicateur Chaix.

Service de voitures-automobiles à la gare de Paris-Quai d'Orsay

La Compagnie d'Orléans croit devoir rappeler au public qu'un service de voitures automobiles fonctionnant de la gare de Paris-Quai d'Orsay à domicile ou vice versa. Il est donné satisfaction aux commandes dans l'ordre de leur réception et dans la limite des ressources disponibles.

A VENDRE
Moteur à essence
Magnéto LAVALETTE, 2 chevaux 1/2
S'adr : **COUDERC**, place St-James, n° 6

TRANSPORT - DÉMÉNAGEMENTS et Location Automobiles
G. RIVIÈRE, Mécanicien
Bureaux : 2, place Rousseau, CAHORS
Prix les plus réduits

VIN extra, les 220 litres, fût neuf, port, régie, tout payé, depuis
M. COCULA, vins, NAR.
BONNE, Aude. **240 fr.**

Hôtel de Vente
4, rue Blanqui, à CAHORS
Près des ateliers de MM. Bénestèbe-Artigalas

Achats, ventes et dépôt de meubles et objets mobiliers. Occasions

TRICOT À LA MAIN
Bonneterie pour Dames et Enfants
Mme veuve DEMARS
69, boulevard Gambetta

Cycle-Car G. N.
Très bon état. — A vendre : **4.500 fr.**
S'adresser au Bureau du Journal

Salle de Vente
ROUGÉ-SERRES
62, rue E. Zola, CAHORS

Dépôt de Meubles
et autres objets anciens et modernes
Achat et vente

CONFECTIONS POUR HOMMES, JEUNES GENS ET ENFANTS
La Maison CHABERT

67, Boulevard Gambetta, 67
(En face l'Hôtel des Ambassadeurs)
Préviens sa nombreuse Clientèle qu'elle vient de recevoir un **Stock de Marchandises** à des prix défiant toute concurrence. Malgré la hausse, le prix de ces marchandises sera maintenu **sans majoration.**

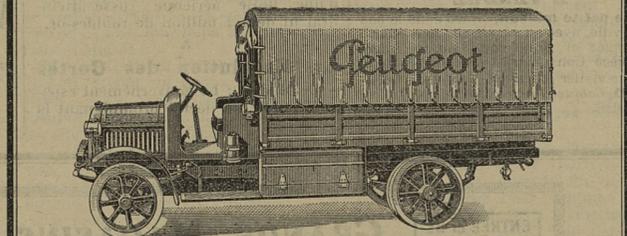
GRAND ASSORTIMENT DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL, NOIR GARANTI INDESTRUCTIBLE
LINGERIE POUR HOMMES
Imperméables de la célèbre marque française TORRILHON
LA MAISON est ouverte les **DIMANCHES** et **JOURS DE FÊTES** toute la journée

GRAND GARAGE DELCROS & FÉNELON
CAHORS — Place Gambetta — CAHORS

Téléphone : 45
Télégramme : DELCROS Autos-Cahors

Agence des Automobiles PEUGEOT, DELAUNAY, UNIC et des Meilleures Marques

STOCKS MICHELIN, MAGONDEAUX ET DUCELLIER
Stock de pièces détachées PEUGEOT
LOCATIONS D'AUTOMOBILES POUR LA PROMENADE ET LE TOURISME
Atelier de réparations moderne
Mécanicien spécialiste attaché à la Maison



CAMIONS, CAMIONNETTES neufs et d'occasions
En Magasin : Les **10 HP. PEUGEOT** si renommées ainsi que les nouvelles **QUADRILLETES**
Avant d'acheter visiter nos Magasins où le meilleur accueil vous sera réservé
ECHANGES ET VENTES AU COMPTANT ET A LONG TERME

Maison de Paris aux 100,000 paletots



LA PLUS IMPORTANTE MAISON
Spécialisée dans les Vêtements d'HOMMES
Jeunes Gens et Enfants
CHEMISES
COLS, CRAVATES
BRETELLES
SUR MESURE MÊME PRIX
que nos **VÊTEMENTS faits d'avance**
Les Mieux Assortis, les Moins Chers de Cahors

Imp. COUSLANT (personnel intéressé) Le co-gérant : M. DAROLLE.

SERVICE D'HIVER (1922-23)

De Paris à Toulouse par Cahors										De Toulouse à Paris par Cahors										De Cahors à Libos									
OMNIB.	OMNIB.	OMNIB.	EXP.	MIXTE	EXP.	EXP.	OMNIB.	MIXTE	OMNIB.	EXP.	OMNIB.	EXP.	EXP.	MIXTE	OMNIB.	EXP.	EXP.	OMNIB.	EXP.	EXP.	OMNIB.	EXP.	EXP.	OMNIB.	EXP.	EXP.			
PARIS (Orsay) dép.	22	10	10	19	57	21	30	TOULOUSE... d.	4	2	6	16	10	9	13	41	19	43	20	23	CAHORS.....	6	24	15	6	18	15		
PARIS (Aust.) dép.	22	24	10	20	9	21	40	MONTAUBAN. d.	5	52	9	43	11	16	20	33	21	13	»	»	Pradines.....	6	31	15	14	18	23		
LIMOGES (arrivée)	8	16	36	2	32	3	43	Caussade.....	6	34	10	24	—	16	42	—	—	—	»	»	Mercuès.....	6	40	15	24	18	32		
LIMOGES (départ)	4	41	9	16	45	2	40	Labenne.....	7	16	11	6	—	17	25	—	—	—	»	»	Donelle (Arrêt).....	6	44	15	28	18	36		
BRIVE... (arrivée)	7	33	11	18	21	4	16	Cieure.....	7	25	11	15	—	17	34	—	—	—	»	»	Parnac.....	6	51	15	38	18	44		
BRIVE... (départ)	8	41	20	16	25	18	50	Sept-Ponts.....	7	37	11	27	—	17	45	—	—	—	»	»	Luzech.....	6	57	15	45	18	52		
Gignac-Cressensac.....	9	19	14	58	17	6	—	CAHORS... (arr.)	7	45	11	35	11	59	17	53	21	37	22	21	Castelfranc.....	7	10	16	19	5	»		
SOULLIAC.....	9	54	15	23	17	32	19	10	10	13	11	12	3	18	3	21	41	22	25	»	Prayssac (Arrêt).....	7	13	16	4	19	8		
CAZOULES.....	10	3	15	31	17	40	—	20	51	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	»	Puy-l'Evêque.....	7	22	16	13	19	17		
La Chap.-d-Mareuil.....	10	9	15	37	17	46	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	»	Duravel.....	7	29	16	21	19	25		
Lamothe-Fénelon.....	10	19	15	47	17	57	—	21	15	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	»	Soturac-Touzac.....	7	37	16	20	19	33		
Nozac.....	10	29	15	57	18	9	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	»	Fumel.....	7	48	16	42	19	44		
GOURDON.....	10	43	16	11	18	25	—	21	48	5	35	—	—	—	—	—	—	—	—	»	LIBOS.....	7	53	16	48	19	49		
Saint-Clair.....	10	52	16	21	18	35	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	»	LIBOS... dép.....	9	7	14	27	17	51		
Dégagnac.....	11	3	16	34	18	48	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	»	Fumel.....	9	7	14	34	17	58		
Thédirac-Peyrilles.....	11	14	16	47	19	2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	»	Soturac-Touzac.....	9	18	14	45	18	9		
Saint-Denis-Catus.....	11	25	16	59	19	17	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	»	Duravel.....	9	25	14	52	18	16		
Espère.....	11	34	17	9	19	27	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	»	Puy-l'Evêque.....	9	33	15	18	24	»		
Pradines.....	11	41	17	16	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	»	Prayssac (Arrêt).....	9	41	15	8	18	32		
CAHORS (arrivée)	11	47	17	23	19	39	20	15	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	»	Castelfranc.....	9	47	15	14	18	38		
CAHORS (départ)	11	58	17	42	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	»	Luzech.....	9	59	15	26	18	51		
Sept-Ponts.....	12	8	17	54	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	»	Parnac.....	10	7	15	37	18	59		
Cieure.....	12	22	18	11	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	»	Donelle (Arrêt).....	10	12	15	42	19	4		
Labenne.....	12	30	18	21	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	»	Mercuès.....	10	18	15	48	19	10		
Caussade.....	13	7	19	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	»	Pradines.....	10	26	15	56	19	18		
MONTAUBAN arr.	13	42	19	40	—	21	26	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	»	CAHORS.....	10	33	16	3	19	25		
TOULOUSE. arr.	16	47	22	—	—	22	20	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	»	»	»	»	»	»	»			

Les trains "express" et "rapide" ne prennent les voyageurs que dans des conditions déterminées : consulter les indicateurs.
A : Ce train a lieu entre Cahors et Montauban, les lundis et samedis.
B : A lieu 1^{er} entre Montauban et Brive le samedi ; 2^e entre Montauban et Cahors le lundi.